

Rapports financiers

**"MA MOTIVATION
QUOTIDIENNE
EST DE TROUVER
LA MEILLEURE
SOLUTION POUR
CHAQUE CLIENT."**

Roman Stucki



Comptes consolidés du groupe

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

| Actif | Notes dans l'annexe | 31.12.2022 | % | 31.12.2021 | % |
|--|---------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Circulant | | | | | |
| Liquidités | | 12'308 | 8.69 | 6'502 | 4.85 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 1 | 14'461 | 10.21 | 12'730 | 9.50 |
| Autres créances à court terme | 2 | 1'375 | 0.97 | 1'033 | 0.77 |
| Stocks | 3 | 34'679 | 24.48 | 30'825 | 23.01 |
| Comptes de régularisation actifs | | 2 | 0.00 | 35 | 0.03 |
| Total actif circulant | | 62'825 | 44.34 | 51'125 | 38.16 |
| Immobilité | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 4 | 77'833 | 54.94 | 81'773 | 61.04 |
| Immobilisations incorporelles | 5 | 0 | 0.00 | 0 | 0.00 |
| Immobilisations financières | 6 | 1'017 | 0.72 | 1'079 | 0.81 |
| Total actif immobilisé | | 78'850 | 55.66 | 82'852 | 61.84 |
| Total de l'actif | | 141'675 | 100.00 | 133'977 | 100.00 |

(en milliers de francs suisses)

| Passif | Notes dans l'annexe | 31.12.2022 | % | 31.12.2021 | % |
|--|---------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Fonds étrangers à court terme | | | | | |
| Autres dettes à court terme | 7 | 4'248 | 3.00 | 4'899 | 3.66 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations | | 13'765 | 9.72 | 10'495 | 7.83 |
| Comptes de régularisation passifs | | 1'463 | 1.03 | 747 | 0.56 |
| Total fonds étrangers à court terme | | 19'476 | 13.75 | 16'141 | 12.05 |
| Fonds étrangers à long terme | | | | | |
| Autres dettes à long terme | 8 | 196 | 0.14 | 196 | 0.15 |
| Impôts différés passifs | 9 | 9'019 | 6.37 | 9'057 | 6.76 |
| Provisions à long terme | 10 | 351 | 0.25 | 351 | 0.26 |
| Total fonds étrangers à long terme | | 9'566 | 6.75 | 9'604 | 7.17 |
| Total fonds étrangers | | 29'042 | 20.50 | 25'745 | 19.22 |
| Fonds propres | | | | | |
| Capital-actions | | 1'650 | 1.16 | 1'650 | 1.23 |
| Réserves provenant de bénéfices | | 122'143 | 86.21 | 117'791 | 87.92 |
| Goodwill compensé | 5 | -11'209 | -7.91 | -11'209 | -8.37 |
| Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires | | 112'584 | 79.47 | 108'232 | 80.78 |
| Parts de capital des minoritaires | | 49 | 0.03 | - | - |
| Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires | | 112'633 | 79.50 | 108'232 | 80.78 |
| Total du passif | | 141'675 | 100.00 | 133'977 | 100.00 |

Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

| | Notes dans l'annexe | 2022 | % | 2021 | % |
|---|------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Chiffre d'affaires net | | 144 995 | 100.00 | 142'162 | 100.00 |
| Charges relatives aux marchandises | | -100'640 | -69.41 | -99'046 | -69.67 |
| Variations de stock | | 526 | 0.36 | 468 | 0.33 |
| Autres produits d'exploitation | 12 | 2'814 | 1.94 | 2'948 | 2.07 |
| Charges de personnel | 13 | -21'579 | -14.88 | -22'238 | -15.64 |
| Charges d'exploitation | 14 | -13'771 | -9.50 | -11'780 | -8.29 |
| Amortissements corporels | 4 | -5'413 | -3.73 | -5'728 | -4.03 |
| Bénéfice d'exploitation | | 6'932 | 4.78 | 6'786 | 4.77 |
| Produits financiers | 15 | 30 | 0.02 | 41 | 0.03 |
| Charges financières | 16 | -12 | -0.01 | -27 | -0.02 |
| Bénéfice ordinaire | | 6'950 | 4.79 | 6'800 | 4.78 |
| Produits hors exploitation | 17 | 1'942 | 1.34 | 2'106 | 1.48 |
| Charges hors exploitation | 18 | -314 | -0.22 | -248 | -0.17 |
| Bénéfice avant impôts | | 8'578 | 5.92 | 8'658 | 6.09 |
| Impôts | 19 | -1'256 | -0.87 | -1'429 | -1.01 |
| Résultat net | | 7'322 | 5.05 | 7'229 | 5.09 |
| Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA | | 7'322 | 5.05 | 7'229 | 5.09 |
| Attribuable aux intérêts minoritaires | | - | - | - | - |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 21 | 22.19 | | 21.91 | |
| Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 21 | 22.19 | | 21.91 | |

Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

| | Notes dans l'annexe | 2022 | 2021 |
|---|------------------------|---------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | | 7'322 | 7'229 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | 4 | 5'413 | 5'728 |
| Variation des impôts différés passifs | 9/19 | -38 | 375 |
| Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles | | -511 | -67 |
| Réévaluation d'immobilisations corporelles | 4/17 | -640 | -1'354 |
| Variation des créances résultant de livraisons et de prestations | | -1'731 | 863 |
| Variation de stocks | | -3'854 | -3'954 |
| Variation d'autres actifs circulants | | -309 | -134 |
| Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs | | 4'445 | -1'684 |
| Variation des autres dettes à court terme | | -651 | 1'045 |
| Flux de fonds résultant des activités opérationnelles | | 9'446 | 8'047 |
| Investissements en immobilisations corporelles | | -4'845 | -2'515 |
| Investissements en immobilisations financières | | -231 | -565 |
| Ventes d'immobilisations corporelles | | 4'064 | 110 |
| Désinvestissements en immobilisations financières | | 293 | 545 |
| Flux de fonds pour investissements | | -719 | -2'425 |
| Remboursement de dettes financières à court terme | | - | -1'000 |
| Versement de dividendes | | -2'970 | -2'970 |
| Part de capital des minoritaires | | 49 | - |
| Flux de fonds résultant du financement | | -2'921 | -3'970 |
| Variation des liquidités nettes* | | 5'806 | 1'652 |
| * Liquidités à l'actif du bilan | | | |
| Liquidités au 01.01. | | 6'502 | 4'850 |
| Liquidités au 31.12. | | 12'308 | 6'502 |
| Variation | | 5'806 | 1'652 |

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

| | Capital- actions | Réserves provenant de bénéfices | Goodwill compensé | Total fonds propres avant minoritaires | Intérêts minoritaires | Total fonds propres |
|--|---------------------|---------------------------------------|----------------------|--|--------------------------|------------------------|
| État au 1^{er} janvier 2021 | 1'650 | 113'532 | -11'209 | 103'973 | - | 103'973 |
| Dividendes versés | | -2'970 | | -2'970 | | -2'970 |
| Résultat net | | 7'229 | | 7'229 | | 7'229 |
| État au 31 décembre 2021 | 1'650 | 117'791 | -11'209 | 108'232 | - | 108'232 |

| | Capital- actions | Réserves provenant de bénéfices | Goodwill compensé | Total fonds propres avant minoritaires | Intérêts minoritaires | Total fonds propres |
|--|---------------------|---------------------------------------|----------------------|--|--------------------------|------------------------|
| État au 1^{er} janvier 2022 | 1'650 | 117'791 | -11'209 | 108'232 | - | 108'232 |
| Dividendes versés | | -2'970 | | -2'970 | | -2'970 |
| Résultat net | | 7'322 | | 7'322 | | 7'322 |
| Part de capital des minoritaires | | | | - | 49 | 49 |
| État au 31 décembre 2022 | 1'650 | 122'143 | -11'209 | 112'584 | 49 | 112'633 |

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.
Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805.
(KCHF 1'805 en 2021).

Annexe aux comptes consolidés 2022

1.

Résumé des principaux principes comptables

1.1

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.2

Consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

| | 31.12.2022 % | 31.12.2021 % |
|---|-----------------|-----------------|
| Bonvita AG, Stein am Rhein/SH | 100.00 | 100.00 |
| Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, Naters/VS | 100.00 | 100.00 |
| Geferina AG, Brugg/AG | 100.00 | 100.00 |
| Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD | 100.00 | 100.00 |
| Moulins de Sion SA, Sion/VS | 100.00 | 100.00 |
| Protaneo SA, Valbroye/VD | 51.00 | 0.00 |
| Sopafi SA, Sion/VS | 100.00 | 100.00 |
| Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE | 100.00 | 100.00 |

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont portées à l'actif du bilan (goodwill).

Sociétés liées

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode proportionnelle. Le groupe intègre ligne par ligne sa quote-part aux actifs, passifs, charges et produits à la société sous contrôle joint.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation de 20% à 50% en termes de droits de vote sont évaluées au prorata de cette participation (fonds propres et résultats annuels) selon la méthode de mise en équivalence et sont présentées dans les immobilisations financières. Le résultat figure sous la rubrique «quote-part au résultat de société associée».

1.3

Constatation des produits et des charges

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

Liquidités

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

Créances résultant de ventes et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

Autres créances

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

Stocks

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

Immobilisations corporelles

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles: 40 ans
- Rénovation des immeubles: 10 ans
- Machines: 10 à 20 ans
- Outillage et mobilier: 10 ans
- Camions: 8 ans
- Informatique: 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction: -

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10

Immobilisations incorporelles

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est inscrit au bilan en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Le goodwill est amorti de manière linéaire à la charge du compte de résultat sur une durée de 5 à 10 ans. Dès l'exercice 2012, le goodwill est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat:

- Marques: 5 ans
- Logiciels: 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

1.12

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15

Dividendes

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des corrections de valeurs sur des prêts octroyés, des revenus de société liée, des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles ainsi que les bénéfices de ventes de participations liées à notre périmètre de consolidation.

1.18

Charges de personnel

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19

Charges et produits hors exploitation

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

1.20

Charges et produits exceptionnels

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21

Impôts

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.22

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.23

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.24

Contrats d'achat à terme de blé

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur. Les valeurs contractuelles et de marché des contrats d'achat de blés étrangers figurent en note 20. Les bénéfices non réalisés ne sont dès lors pas reconnus à la date du boucllement alors que les pertes potentielles sont provisionnées.

2.

Explications générales concernant les comptes consolidés 2022

2.1

Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 27 février 2023.

2.2

Modification dans le périmètre de consolidation

La société Protaneo SA a été créée le 12 décembre 2022. Groupe Minoteries SA détient 51% des actions de cette nouvelle société qui figure dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022.

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

| Note 1 – Créances résultant de livraisons et de prestations | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur | 14'526 | 12'750 |
| Ajustement de valeur | -65 | -20 |
| Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations | 14'461 | 12'730 |

| Note 2 – Autres créances à court terme | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Créances fiscales | 410 | 327 |
| Autres créances envers les tiers | 965 | 706 |
| Total des autres créances à court terme | 1'375 | 1'033 |

| Note 3 – Stocks | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Matières premières | 25'440 | 23'089 |
| Produits finis pour alimentation humaine | 7'522 | 6'530 |
| Emballages, carburants et accessoires | 2'224 | 1'259 |
| Ajustement de valeur | -507 | -53 |
| Valeur nette des stocks | 34'679 | 30'825 |

| Note 4 – Immobilisations corporelles | Immeubles de rendement* | Immeubles opérationnels | Machines et outillage | Autres Immobilisations | En cours de construction | Total 2021 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2021 | 13'396 | 44'007 | 20'772 | 4'309 | 369 | 82'853 |
| Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2021 | 13'396 | 83'269 | 74'827 | 19'839 | 369 | 191'700 |
| Transferts | | | 4 | 9 | -13 | - |
| Acquisitions | | 483 | 210 | 1'571 | 1'073 | 3'337 |
| Cessions et sorties | | -5 | -101 | -831 | -4 | -941 |
| Réévaluation | 1'354 | | | | | 1'354 |
| Valeurs brutes au 31 décembre 2021 | 14'750 | 83'747 | 74'940 | 20'588 | 1'425 | 195'450 |

(en milliers de francs suisses)

| | Immeubles de rende- ment* | Immeubles opérationnels | Machines et outillage | Autres Immobilis- ations | En cours de construction | Total 2021 |
|--|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------|
| Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2021 | - | -39'262 | -54'055 | -15'530 | - | -108'847 |
| Amortissement de l'année | | -2'086 | -2'170 | -1'472 | | -5'728 |
| Cessions et sorties | | 2 | 75 | 821 | | 898 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre 2021 | - | -41'346 | -56'150 | -16'181 | - | -113'677 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2021 | 14'750 | 42'401 | 18'790 | 4'407 | 1'425 | 81'773 |

| Note 4 – Immobilisations corporelles | Immeubles de rende- ment* | Immeubles opérationnels | Machines et outillage | Autres Immobilis- ations | En cours de construction | Total 2022 |
|--|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2022 | 14'750 | 42'401 | 18'790 | 4'407 | 1'425 | 81'773 |
| Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2022 | 14'750 | 83'747 | 74'940 | 20'588 | 1'425 | 195'450 |
| Transferts | 4'959 | -4'683 | 485 | 389 | -1'150 | - |
| Acquisitions | | 2'107 | 1'203 | 477 | 599 | 4'386 |
| Cessions et sorties | -3'400 | -9 | -169 | -1'343 | -8 | -4'929 |
| Réévaluation | 640 | | | | | 640 |
| Valeurs brutes au 31 décembre 2022 | 16'949 | 81'162 | 76'459 | 20'111 | 866 | 195'547 |
| Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2022 | - | -41'346 | -56'150 | -16'181 | - | -113'677 |
| Transferts | -2'539 | 2'539 | | | | - |
| Amortissement de l'année | | -2'060 | -2'114 | -1'239 | | -5'413 |
| Cessions et sorties | | 3 | 96 | 1'277 | | 1'376 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre 2022 | -2'539 | -40'864 | -58'168 | -16'143 | - | -117'714 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2022 | 14'410 | 40'298 | 18'291 | 3'968 | 866 | 77'833 |

* Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.59% et 8.50%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement détenus au 31.12.2022 est de KCHF 8'299, contre KCHF 8'947 au 31.12.2021.

(en milliers de francs suisses)

| Note 5 – Immobilisations incorporelles | Goodwill activé | Marques et clientèle | Total 2021 |
|--|-----------------|----------------------|------------|
| Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2021 | - | - | - |
| Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2021 | 10'715 | 4'671 | 15'386 |
| Valeurs brutes au 31 décembre 2021 | 10'715 | 4'671 | 15'386 |
| Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2021 | -10'715 | -4'671 | -15'386 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre 2021 | -10'715 | -4'671 | -15'386 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2021 | - | - | - |

| Note 5 – Immobilisations incorporelles | Goodwill activé | Marques et clientèle | Total 2022 |
|--|-----------------|----------------------|------------|
| Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2022 | - | - | - |
| Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2022 | 10'715 | 4'671 | 15'386 |
| Valeurs brutes au 31 décembre 2022 | 10'715 | 4'671 | 15'386 |
| Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2022 | -10'715 | -4'671 | -15'386 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre 2022 | -10'715 | -4'671 | -15'386 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2022 | - | - | - |

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisitions sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:

| | 2022 | 2021 |
|---|---------|---------|
| Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier | 444 | 794 |
| Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier | 11'209 | 11'209 |
| Valeurs brutes au 31 décembre | 11'209 | 11'209 |
| Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier | -10'765 | -10'415 |
| Amortissement de l'année | -350 | -350 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre | -11'115 | -10'765 |
| Valeurs nettes au 31 décembre | 94 | 444 |

(en milliers de francs suisses)

| | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié | 7'322 | 7'229 |
| Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans | -350 | -350 |
| Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill | 6'972 | 6'879 |
| Capitaux propres mentionnés au 31 décembre | 112'633 | 108'232 |
| Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 ^{er} janvier | 444 | 794 |
| Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat | -350 | -350 |
| Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill | 112'727 | 108'676 |

| Note 6 – Immobilisations financières | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Prêts à la clientèle | 827 | 949 |
| Ajustement de valeur | -419 | -479 |
| Prêts à la clientèle nets | 408 | 470 |
| Autres investissements financiers | 609 | 609 |
| Total des immobilisations financières | 1'017 | 1'079 |

| Note 7 – Autres dettes à court terme | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts courants à payer | 579 | 981 |
| Autres créanciers | 3'376 | 3'546 |
| Acomptes de clients | 293 | 372 |
| Total des autres dettes à court terme | 4'248 | 4'899 |

| Note 8 – Autres dettes à long terme | 2022 | 2021 |
|---|------------|------------|
| Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG) | 196 | 196 |
| Total des autres dettes à long terme | 196 | 196 |

(en milliers de francs suisses)

| Note 9 – Impôts différés passifs | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts différés passifs en début d'exercice | 9'057 | 8'682 |
| Constitution d'impôts différés passifs | 198 | 398 |
| Dissolution d'impôts différés passifs | -236 | -23 |
| Impôts différés passifs en fin d'exercice | 9'019 | 9'057 |
| Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2021 et en 2022 | - | - |
| Taux moyen des impôts | 14.8% | 14.7% |

| Note 10 – Provisions à long terme | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Valeur comptable au 1^{er} janvier | 351 | - |
| Reclassement depuis les provisions pour restructuration | - | 351 |
| Valeur comptable au 31 décembre | 351 | 351 |

Note 11 – Institutions de prévoyance

| Avantage/engagement économique et charge de prévoyance | *Excédent de couverture (+)/ découvert (-) | Part économique de l'entreprise | | | Cotisations totales ajustées à la période | Charges de prévoyance dans les frais de personnel | |
|--|---|---------------------------------|----------|-----------|---|---|--------------|
| | 31.12.22 | 31.12.22 | 31.12.21 | Variation | 2022 | 2022 | 2021 |
| Institutions de prévoyance avec excédent de couverture | 3'357 | - | - | - | - | 1'420 | 1'421 |
| Total | 3'357 | - | - | - | - | 1'420 | 1'421 |

*selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2022 (2021: 1.50%).
La table de mortalité utilisée pour 2022 et 2021 est LPP2022 P16.

| Note 12 – Autres produits d'exploitation | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Revenus des immobilisations d'exploitation | 2'702 | 2'243 |
| Dissolution de provisions | 112 | - |
| Dédommagements liés aux graines de sésame d'Inde | - | 637 |
| Bénéfices sur ventes d'immobilisations | - | 68 |
| Total des autres produits d'exploitation | 2'814 | 2'948 |

(en milliers de francs suisses)

| Note 13 – Charges du personnel | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Rémunérations | 16'624 | 17'454 |
| Charges sociales | 3'439 | 3'568 |
| Autres frais de personnel | 1'516 | 1'216 |
| Total des charges du personnel | 21'579 | 22'238 |

| Note 14 – Charges d'exploitation | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Charges d'exploitation, dont: | | |
| – Coûts liés aux graines de sésame d'Inde | – | 40 |

| Note 15 – Produits financiers | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Intérêts sur les prêts à la clientèle | 19 | 30 |
| Dividendes sur autres investissements | 8 | 7 |
| Autres produits financiers | 3 | 4 |
| Total des produits financiers | 30 | 41 |

| Note 16 – Charges financières | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Commissions, intérêts et frais financiers | 12 | 27 |
| Total des charges financières | 12 | 27 |

| Note 17 – Produits hors exploitation | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Revenus des immeubles de rendement | 748 | 701 |
| Réévaluation d'un immeuble de rendement | 640 | 1'405 |
| Plus-value sur vente d'un immeuble de rendement | 554 | – |
| Total des produits hors exploitation | 1'942 | 2'106 |

| Note 18 – Charges hors exploitation | 2022 | 2021 |
|--|-------------|-------------|
| Charges des immeubles de rendement | 207 | 197 |
| Coûts liés à la vente d'un immeuble de rendement | 107 | – |
| Dépréciation d'un immeuble de rendement | – | 51 |
| Total des charges hors exploitation | 314 | 248 |

(en milliers de francs suisses)

| Note 19 – Impôts | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Charges fiscales sur résultat – année courante | 1'294 | 1'054 |
| Variation d'impôts différés passifs | -38 | 375 |
| Total des impôts | 1'256 | 1'429 |

| Note 20 – Contrats de blés étrangers | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Valeur contractuelle | 2'607 | 3'471 |
| Valeur du marché | 2'730 | 3'548 |
| Gains non réalisés, non reconnus | 123 | 77 |

| Note 21 – Résultat par action | 2022 | 2021 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA | 7'322 | 7'229 |
| Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation | 330'000 | 330'000 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 22.19 | 21.91 |
| Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 22.19 | 21.91 |

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe Minoteries SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

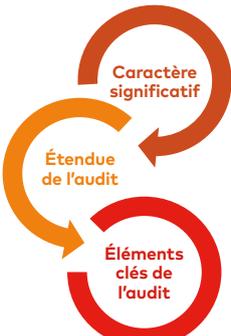
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 70 à 87) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

| Vue d'ensemble | |
|---|---|
|  | <p>Caractère significatif global: KCHF 1'087</p> <p>Nous avons effectué un audit (« full scope audit ») pour une société du groupe qui porte sur 84% du chiffre d'affaires consolidé.</p> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit: Évaluation des immeubles de rendement.</p> |

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

| | |
|--|---|
| Caractère significatif global pour le groupe | KCHF 1'087 |
| Point de référence | Chiffre d'affaires net consolidé |
| Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global | Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence. |

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné une entité qui représente la principale entité opérationnelle du groupe. Celle-ci a été sujette à un audit. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Évaluation des immeubles de rendement

| Éléments clés de l'audit | Manière dont les éléments clés sont examinés |
|--|--|
| <p>Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.</p> <p>La valeur est déterminée en fonction des rendements attendus propres à chaque immeuble. Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2022, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 14'410 sous la position «Immobilisations corporelles».</p> <p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées. En outre, la Direction dispose d'une marge de manœuvre dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valorisation.</p> <p>La Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement. De plus, ces évaluations sont supportées par des rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans.</p> | <p>Nous avons obtenu l'évaluation de la Direction ou, le cas échéant, les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement.</p> <p>Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité.</p> <p>Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.</p> <p>En ce qui concerne l'évaluation effectuée par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée; - apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier; - retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités; - vérifié les calculs. <p>Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.</p> <p>Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.</p> |

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en

autre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

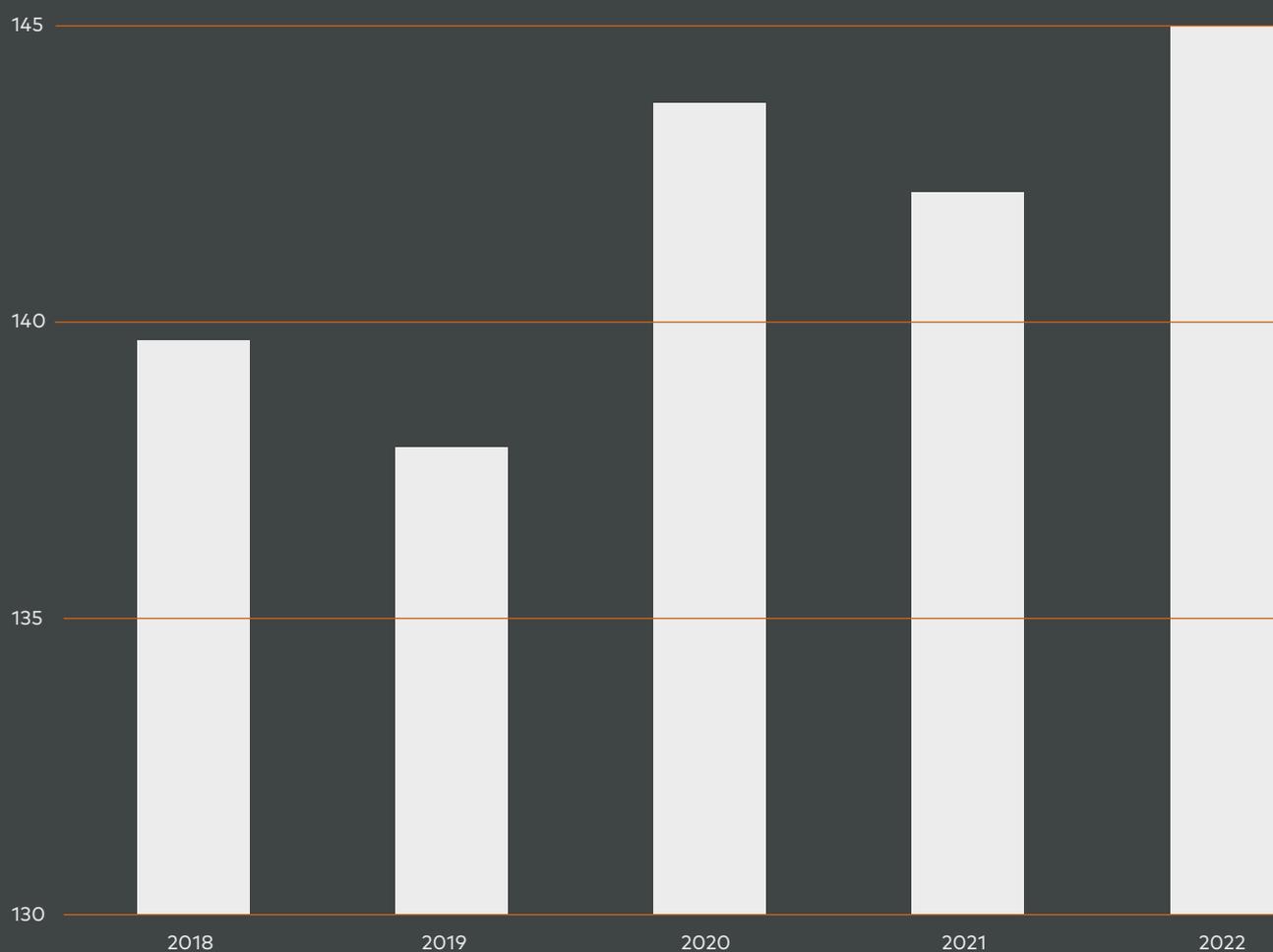
Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 27 février 2023
PricewaterhouseCoopers SA

Évolution du chiffre d'affaires net

2018-2022
(en millions de CHF)



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

| Actif | Notes dans l'annexe | 2022 | 2021 |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|
| Actif circulant | | | |
| Trésorerie | | 8'444'325 | 3'271'986 |
| Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services | | 12'382'574 | 10'835'148 |
| – envers des tiers | | 11'448'031 | 10'035'969 |
| – envers des sociétés du groupe | | 934'543 | 799'179 |
| Autres créances à court terme | | 4'123'452 | 3'052'820 |
| – envers des tiers | | 1'202'931 | 884'466 |
| – envers des sociétés du groupe | | 2'920'521 | 2'168'354 |
| Stocks | 2 | 15'607'926 | 13'974'106 |
| Actifs de régularisation | | 1'900 | 35'120 |
| Total actif circulant | | 40'560'177 | 31'169'180 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations financières | | 454'400 | 454'400 |
| – prêts à des tiers | 4 | – | – |
| – autres immobilisations financières | | 454'400 | 454'400 |
| Participations | 5 | 17'389'000 | 17'338'000 |
| Immobilisations corporelles | | 36'690'888 | 36'696'928 |
| Immobilisations incorporelles | | 2 | 2 |
| Total actif immobilisé | | 54'534'290 | 54'489'330 |
| Total actif | | 95'094'467 | 85'658'510 |

(en francs suisses)

| Passif | Notes dans l'annexe | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|
| Capitaux étrangers à court terme | | | |
| Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services | | 13'034'738 | 9'816'477 |
| – envers des tiers | | 12'673'803 | 9'376'687 |
| – envers des sociétés du groupe | | 360'935 | 439'790 |
| Dettes à court terme portant intérêt | | 6'892'433 | 2'806'489 |
| – envers des sociétés du groupe | | 6'892'433 | 2'806'489 |
| Autres dettes à court terme | | 3'535'926 | 4'130'488 |
| – envers des tiers | | 3'535'926 | 4'130'488 |
| Passifs de régularisation | | 1'240'450 | 608'644 |
| Provisions à court terme | | 4'072'863 | 4'072'863 |
| Total capitaux étrangers à court terme | | 28'776'410 | 21'434'961 |
| Capitaux étrangers à long terme | | | |
| Provisions à long terme | | 3'370'840 | 3'370'840 |
| Total capitaux étrangers à long terme | | 3'370'840 | 3'370'840 |
| Total capitaux étrangers | | 32'147'250 | 24'805'801 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital-actions | | 1'650'000 | 1'650'000 |
| Réserves légales issues du bénéfice | | 1'299'217 | 1'299'217 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | 59'998'000 | 57'903'492 |
| – Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice | | 2'176'163 | 2'176'163 |
| – Bénéfice reporté | | 52'757'329 | 51'179'109 |
| – Bénéfice de l'exercice | | 5'064'508 | 4'548'220 |
| Total capitaux propres | | 62'947'217 | 60'852'709 |
| Total passif | | 95'094'467 | 85'658'510 |

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

| | Notes dans l'annexe | 2022 | 2021 |
|---|------------------------|------------------|------------------|
| Produits nets des ventes de biens et de prestations de services | | 128'160'492 | 124'417'446 |
| Autres produits d'exploitation | | 2'619'689 | 2'147'381 |
| Variation des stocks de produits finis et semi-finis | | -777'803 | 152'055 |
| Charges de matières | | -91'870'839 | -90'576'037 |
| Charges de personnel | | -18'124'716 | -18'841'264 |
| Autres charges d'exploitation | | -11'937'452 | -10'154'776 |
| Amortissements | | -4'156'960 | -4'415'566 |
| Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts | | 3'912'411 | 2'729'239 |
| Revenus des participations sociétés filles | | 1'350'000 | 1'350'000 |
| Autres produits financiers | | 16'636 | 16'864 |
| Charges financières | | -23'026 | -34'274 |
| Résultat d'exploitation avant impôts | | 5'256'021 | 4'061'829 |
| Produits hors exploitation | 10 | 532'369 | 538'298 |
| Charges hors exploitation | 11 | -163'929 | -139'955 |
| Produits exceptionnels, uniques ou hors période | 12 | 193'091 | 637'367 |
| Charges exceptionnelles, uniques ou hors période | 13 | - | -39'967 |
| Dissolution de provisions | | - | 55'467 |
| Constitution de provisions | | -132'044 | -11'819 |
| Résultat de l'exercice avant impôts | | 5'685'508 | 5'101'220 |
| Impôts directs | | -621'000 | -553'000 |
| Résultat de l'exercice | | 5'064'508 | 4'548'220 |

Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation. De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33 ⅓ et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

1.

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2021).

2.**Stocks**

| | 2022 | 2021 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Matières premières | 20'488'379 | 17'997'245 |
| Produits en cours de fabrication | 1'953'545 | 2'069'067 |
| Produits finis | 1'892'379 | 2'317'824 |
| Emballages et accessoires | 1'232'524 | 824'452 |
| Carburants | 180'832 | 161'713 |
| Autres stocks | 24'059 | - |
| Corrections de valeur | -10'163'792 | -9'396'195 |
| Total stocks | 15'607'926 | 13'974'106 |

3.**Engagements conditionnels**

| | 2022 | 2021 |
|---|------------|------------|
| Engagement conditionnels envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire | 12'346'900 | 12'232'200 |

4.**Prêts à des tiers**

| | 2022 | 2021 |
|--|----------|----------|
| Prêts à des tiers avant correction de valeur | 100'000 | 100'000 |
| Correction de valeur | -100'000 | -100'000 |
| Total Prêts à des tiers | - | - |

5.**Participations**

| Raison sociale et forme juridique | Siège social | 2022 | | 2021 | |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Capital | Droits de vote | Capital | Droits de vote |
| Bonvita AG | Stein am Rhein/SH | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters | Naters/VS | 100% (Indirectement) | 100% (Indirectement) | 100% (Indirectement) | 100% (Indirectement) |
| Geferina AG | Brugg/AG | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Moulins de Sion SA | Sion/VS | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Protaneo SA | Valbroye/VD | 51% | 51% | 0% | 0% |
| Sopafi SA | Sion/VS | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Steiner Mühle AG | Lauperswil/BE | 100% | 100% | 100% | 100% |

(en francs suisses)

| 6. Sûretés constituées en faveur de tiers | 2022 | 2021 |
|--|-------------|-------------|
| Cédules hypothécaires en garantie | 9'000'000 | 9'000'000 |

| 7. Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Immeubles | 5'068'942 | 5'148'351 |

| 8. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs | 2022 | | 2021 | |
|---|---------------|-------------|---------------|--------------|
| Conseil d'Administration et leurs proches | Nombre | % | Nombre | % |
| Amaudruz Céline et famille* | - | - | 29'550 | 8.95 |
| Amaudruz Céline | 5'122 | 1.55 | - | - |
| Revaz Pierre-Marcel, Président | 103 | 0.03 | 103 | 0.03 |
| Schucht Olivier** | 56 | 0.02 | - | - |
| Séquin Emmanuel et famille | 5'100 | 1.55 | 6'100 | 1.85 |
| Sunier François | 3'750 | 1.14 | 3'750 | 1.14 |
| Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches | 14'131 | 4.28 | 39'503 | 11.97 |

* Le groupe de la famille Amaudruz a été dissout à la fin 2022.

** M. Olivier Schucht a été élu lors de l'Assemblée générale du 18.05.2022.

| Direction et leurs proches | Nombre | % | Nombre | % |
|---|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Blaser Jean-Michel | 2 | 0.00 | 2 | 0.00 |
| Nänny Tobias | 10 | 0.00 | 10 | 0.00 |
| Yerly Jacques | 40 | 0.01 | 40 | 0.01 |
| Total des membres de la Direction et leurs proches | 52 | 0.01 | 52 | 0.01 |

| | | | | |
|--|------------|-------------|------------|-------------|
| Collaboratrices et collaborateurs | 290 | 0.09 | 298 | 0.09 |
|--|------------|-------------|------------|-------------|

| 9. Actionnaires détenant plus de 5% des actions | Nombre | 2022 % | Nombre | 2021 % |
|---|---------------|-------------------|----------------|-------------------|
| M. Sturzenegger Ernst | 21'790 | 6.60 | 21'790 | 6.60 |
| LLB Swiss Investment AG | 21'134 | 6.40 | 22'059 | 6.68 |
| Gamma Stawag AG | 18'743 | 5.68 | 18'157 | 5.50 |
| Groupe Mutuel Assurances GMA SA | 17'750 | 5.38 | 17'750 | 5.38 |
| Famille Amaudruz* | - | - | 29'550 | 8.95 |
| Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions | 79'417 | 24.07 | 109'306 | 33.11 |

* Le groupe de la famille Amaudruz a été dissout à la fin 2022.

| 10. Produits hors exploitation | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Revenus des immeubles de rendement | 532'369 | 538'298 |
| Total des produits hors exploitation | 532'369 | 538'298 |

| 11. Charges hors exploitation | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Charges des immeubles de rendement | 163'929 | 139'955 |
| Total des charges hors exploitation | 163'929 | 139'955 |

| 12. Produits exceptionnels, uniques ou hors période | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Dissolution provision impôts suite à des taxations définitives d'années antérieures | 193'091 | - |
| Dédommagement reçu lié aux graines de sésame contaminées | - | 637'367 |
| Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période | 193'091 | 637'367 |

Le dédommagement reçu en 2021 correspond à la prise en charge des assurances des dommages causés à Groupe Minoteries SA ainsi qu'à sa société fille Steiner Mühle AG.

| 13. Charges exceptionnelles, uniques ou hors période | 2022 | 2021 |
|---|-------------|---------------|
| Coûts liés aux graines de sésame contaminées | - | 39'967 |
| Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période | - | 39'967 |

| 14. Dissolution nette de réserves latentes | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Dissolution nette des réserves latentes | - | - |

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

| | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Bénéfice au bilan au début de l'exercice | 55'727'329 | 54'149'109 |
| Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale | | |
| – distribution de dividendes | -2'970'000 | -2'970'000 |
| Bénéfice reporté | 52'757'329 | 51'179'109 |
| Bénéfice de l'exercice | 5'064'508 | 4'548'220 |
| Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale | 57'821'837 | 55'727'329 |

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

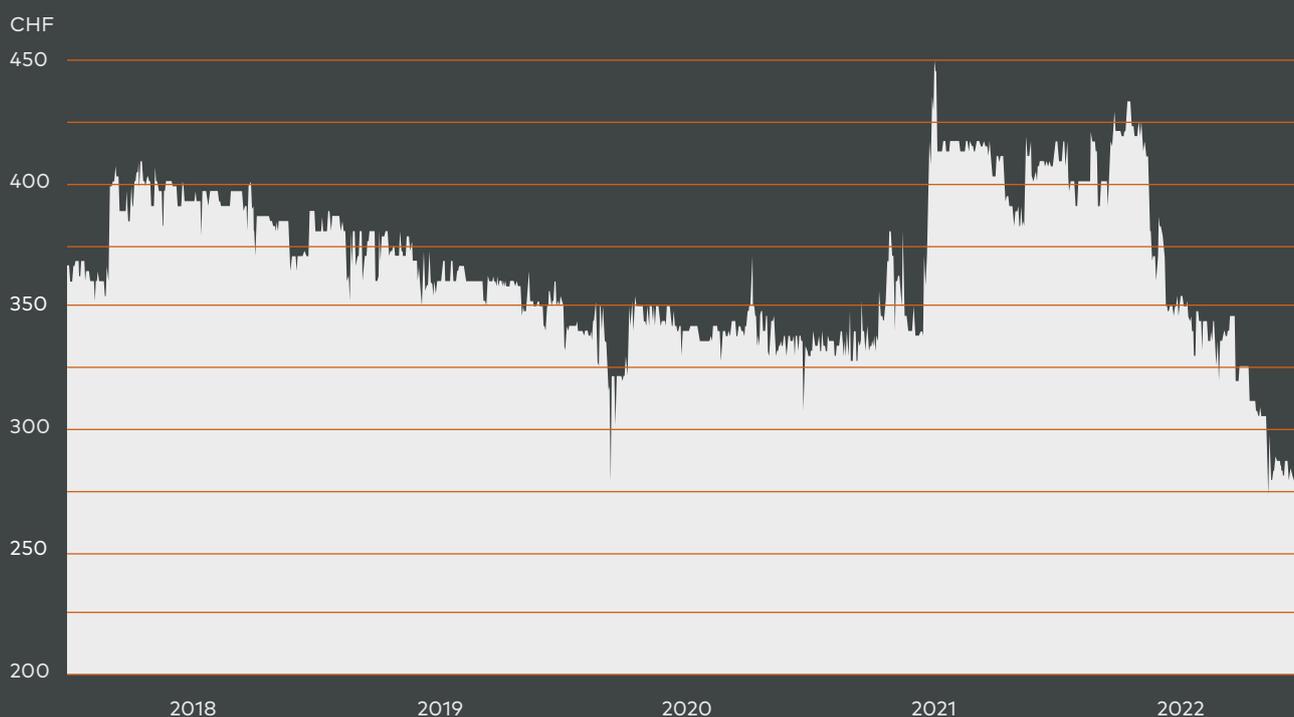
(en francs suisses)

| | 2022 | 2021 |
|--|---|----------------------------------|
| | Proposition du Conseil d'Administration | Décision de l'Assemblée générale |
| Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale | 57'821'837 | 55'727'329 |
| Distribution de dividendes | -3'630'000 | -2'970'000 |
| Report à nouveau | 54'191'837 | 52'757'329 |
| Paiement d'un dividende de CHF 11.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit: | 11.00 | 9.00 |
| – sous déduction de 35% d'impôt anticipé | 3.85 | 3.15 |
| – dividende net pour l'année | 7.15 | 5.85 |

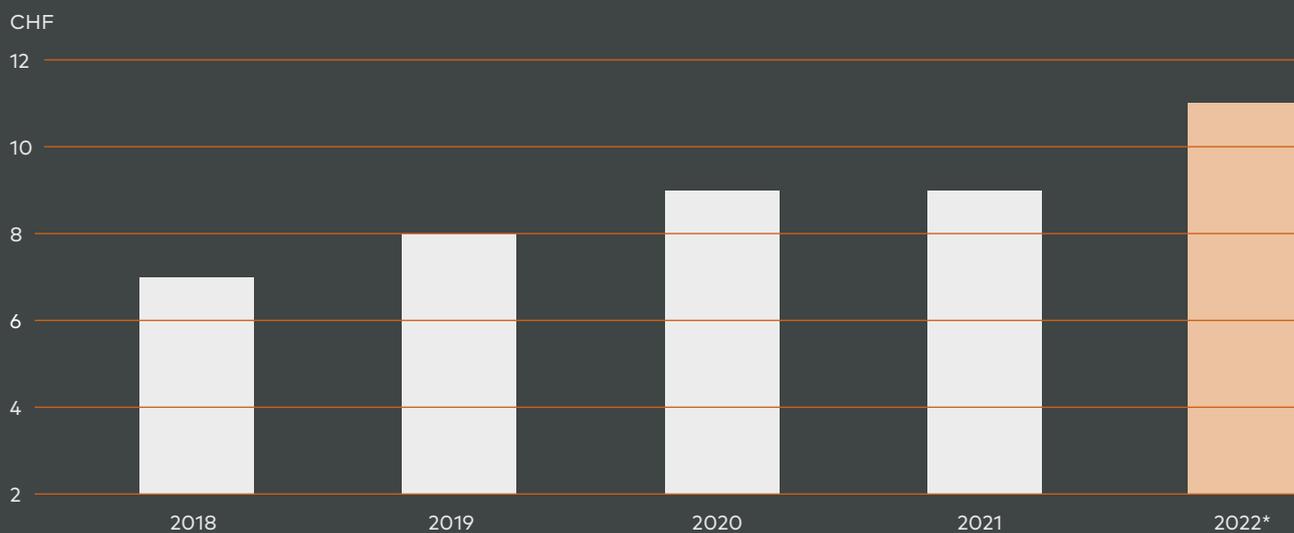
Action-Dividende

2018-2022

Cours de l'action



Dividende



Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Minoteries SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 94 à 101) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

| | |
|--|---|
| Caractère significatif global | KCHF 950 |
| Point de référence | Chiffre d'affaires net |
| Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global | Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence. |

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 27 février 2023
PricewaterhouseCoopers SA